

Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise**1.1 Identifiant du produit**

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	ACRYL-PEN 350
Code de produit	AP350

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

NOX-CRETE, INC.
1444 S. 20TH ST
OMAHA, NE 68108
Tél. : 402-341-2080
Télécopieur : 402-341-9752
Courriel: corporate@nox-crete.com
Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300
Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Chapitre 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Flam Liq. 2	H225
Aspic. Tox. 1	H304
Peau Irr. 2	H315
Œil Irr. 2A	H319
STOT SE 3 resp. irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351
STOT SE 2 organes	H371

Texte intégral des phrases en H voir section 16**Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger

**Mot d'avertissement****Danger**

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeur hautement inflammables **Flam Liq. 2**
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 – Provoque une irritation de la peau
H319 - Provoque une irritation oculaire grave
H335 - Peut provoquer une irritation respiratoire
H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
H351 - Suspecté de causer le cancer
H371 – Peut causer des dommages aux organes

Conseils de prudence**Prévention:**

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation
P202- Ne pas manipuler avant d'avoir pris toutes les précautions de sécurité et compris
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Non tabagisme
P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception
P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation/léger/.../antidéflagrant
P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P260 - Ne pas respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols
P264 – Laver soigneusement après manipulation.
P270- Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit.
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/du visage protection

Réponse:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou Médecin/Médecin.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air libre et la garder au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire, continuez à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou des soins médicaux
P312 - Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien
P331- Ne faites PAS vomir.
P308+P316- En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir immédiatement de l'aide médicale d'urgence.
P403+P405+P235+P233 - Magasin enfermé dans un endroit frais et bien ventilé lieu. Gardez le récipient bien fermé.

Stockage:

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

Disposition:

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Solvants exemptés	Secret commercial	Secret commercial
Solvant aromatique	Secret commercial	Secret commercial
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	< 1.0
Éther monométhylrique de propylène glycol	108-65-6	Secret commercial
Alkylalkylaloxo silane	Secret commercial	Secret commercial
Xylène	1330-20-7	< 0,2
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	< 1.0
Cumène	98-82-8	< 0,2
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	< 1.0

Conformément à l'article 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Mesures de premiers secours généralités

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer une irritation sévère ou des brûlures à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Liquide inflammable ! Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus températures ambiantes. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané. Utilisez un spray d'eau ou brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et un équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Autres informations

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Extrêmement inflammable. Éliminez toute source d'inflammation. Digue ou mise en fourrière déversement de matière. Utilisez des outils anti-étincelles. Tout l'équipement doit être puni. Prenez les précautions nécessaires pour assurer votre propre santé et sécurité avant de tenter de contrôler ou de nettoyer les déversements.

6.11 Équipement de protection

Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbent les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

L'article 7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

Mesures d'hygiène

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants

Température de stockage

Conserver dans un environnement frais et sec, à l'abri des sources d'inflammation.

L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis)
Xylène	TWA : 100 ppm 8 heures
Solvant aromatique	TWA : 100 ppm 8 heures
1,2,4-triméthylbenzène	TWA : 25 ppm 8 heures
Cumène	TWA : 50 ppm 8 heures
Éther monométhyle de propylène glycol	TWA : 100 ppm 8 heures
1,3,5 - Triméthylbenzène	TWA : 25 ppm 8 heures
1,2,3-triméthylbenzène	TWA : 25 ppm 8 heures

8.2 Commandes d'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit TLV inférieur à spécifié

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés ; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide clair
Odeur	Odeur de naphthalène
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>18 C >64,4 F PMCC
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide et vapeur inflammables
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	1.123 kg par litre 9.372 lb par gallon
Solubilité	Eau : Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	Moins de 350 g/l

L'article 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information supplémentaire disponible
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmement élevées ou basses.
10.5 Matériaux incompatibles	Acides forts et oxydants
10.6 Produits de décomposition dangereux	monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers dérivés d'hydrocarbures

L'article 11. Renseignements toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.
Irritation/corrosion cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau
Yeux	Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.
Respiration ou sensibilisation cutanée	Peut provoquer une irritation respiratoire
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	CIRC

Xylène	3
Cumène	2B



Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

2B - Preuves limitées chez l'homme et preuves insuffisantes chez l'animal.

3 - Inadéquat chez l'homme et inadéquat ou limité chez l'animal.

Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible
Toxicité pour certains organes cibles	
Exposition unique	Aucune donnée disponible
Exposition répétée	Aucune donnée disponible
Risque d'aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Chapitre 12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité	Non établi
12.2 Persistance et dégradabilité	Non établi
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non établi
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information supplémentaire disponible
12.5 Autres effets indésirables	Éviter les rejets dans l'environnement

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.
--	--

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Conformément à ADR / RID / ADN / IMDG / OACI / IATA

14.1 Numéro ONU	No ONU 1263
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Matériel lié à la peinture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers environnementaux	Aucune information supplémentaire disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac selon Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC	Aucune information supplémentaire disponible
14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15	Sans objet

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis
L'article 313

Contient les ingrédients suivants au niveau de déclaration ou au-dessus du niveau de déclaration exigences de l'article 313. Ces informations doivent figurer dans tous les FDS copiés ou distribués pour ce matériel.



Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

CHIMIQUE	Le TAS #	POIDS MAX %
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	< 1.0
Xylène	1330-20-7	< 0,2
Cumène	98-82-8	< 0,2
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	< 1.0
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	< 1.0
La TSCA	Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés	

PROPOSITION 65**NON EN VENTE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE****15.1.3 Réglementation du Canada**

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

**DSL
SIMDUT**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

Date de publication/révision	9-12-2024
Version du	3.0
Numéro 1024	
Date de la précédente édition / révision	1-17-2027
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballé ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

Flam Liq. 2	H225
Aspic. Tox. 1	H304
Peau Irri. 2	H315
Œil Irri. 2A	H319
STOT SE 3 resp. irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351
STOT SE 2 organes	H371

H225 - Liquide et vapeur hautement inflammables **Flam Liq. 2**

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 – Provoque une irritation de la peau

H319 - Provoque une irritation oculaire grave

H335 - Peut provoquer une irritation respiratoire

H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements

H351 - Suspecté de causer le cancer

H371 – Peut causer des dommages aux organes

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation

P202- Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises

P210 - Tenir à l'abri de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer

P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception

P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation/léger/.../antidéflagrant

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P260 - Ne pas respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols

P264 – Laver soigneusement après manipulation.

P270- Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit.

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection faciale

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou Médecin/Médecin.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.

P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire, continuez à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou des soins médicaux

P312 - Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien

P331- Ne faites PAS vomir.

P308+P316- En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir immédiatement de l'aide médicale d'urgence.

P403+P405+P235+P233 - Stocker enfermé dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.